

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION

2021 -2024

AVENANT 3

***COMMUNE : Modification de la programmation des opérations en investissement « socle commun »**

Entre

Le DEPARTEMENT DE LA REUNION

ET

LA COMMUNE DU TAMPON

ET

LE CCAS DU TAMPON

Votée en Commission Permanente du :

19 JUIN 2024

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION REPRESENTÉ PAR

Monsieur MELCHIOR Cyrille, Président du Conseil Départemental

ET LA COMMUNE DU TAMPON REPRESENTÉE PAR

Monsieur THIEN AH KOON Patrice, Maire de la commune,

ET LE CCAS DU TAMPON REPRESENTÉ PAR

Monsieur THIEN AH KOON Patrice, Président du CCAS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Par décision en date du 24 mars 2021, le Département décide de reconduire le Pacte de Solidarité Territoriale, et de l'ajuster pour qu'il puisse être adapté au plus près des besoins des Communes et CCAS.

A cet effet, le Département alloue pour le dispositif **PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION** une enveloppe de 107M€, sur la période 2021 à 2024. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 :

- Un volet investissement « socle commun » : 75M€,
- Un volet investissement « projets structurants » : 17M€, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires,
- Un volet fonctionnement « social » : 15M€.

Par décision en date du 19 mai 2021, le Département décide de contractualiser le Pacte de Solidarité Territoriale de Deuxième Génération avec la commune et le CCAS du Tampon, pour les volets « Investissement Socle Commun », « Investissement projets structurants » et « Fonctionnement – Social ».

Par décision du 19 octobre 2022, le Département décide de modifier le Cadre d'Intervention du Pacte de Solidarité Territoriale de 2^{ème} Génération, afin d'adopter le même mode de calcul du taux d'intervention, pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Le taux d'intervention du Département s'effectuera sur le montant Hors Taxe (HT) des dépenses

L'avenant n°2, voté en commission permanente du 18 octobre 2023, a modifié la programmation de certaines opérations en **investissement « socle commun »**, sans incidence financière.

Le présent Avenant 3 à la convention PST2, a pour objet de redéployer une partie des crédits alloués à la lumière de l'avancement des projets et de leurs délais de réalisation.

PARTIE 1 : LES ELEMENTS COMMUNS AUX VOLETS INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN », « PROJETS STRUCTURANTS » ET FONCTIONNEMENT « SOCIAL »

La première partie présente les modalités communes aux deux volets investissements (« socle commun » et « projets structurants ») et fonctionnement (« social »).

1. Contractualisation

La signature la convention entre la Commune et/ou le CCAS du TAMPON et le Département formalise le partenariat sur la base d'une enveloppe pluriannuelle notifiée pour la période 2021-2024.

La convention liste les opérations et/ou actions communales, pour lesquelles, la commune et/ou le CCAS, sollicitent un financement du Département.

Chaque opération et/ou action donnera lieu à la rédaction d'une fiche action par la commune et/ou le CCAS. Ces fiches actions seront jointes en annexe de la convention signée entre les parties. Le Département transmettra aux bénéficiaires, en amont, le modèle de fiche action en **annexe 1** de la présente convention.

La somme des montants sollicités pour la participation départementale est inférieure ou égale à l'enveloppe pluriannuelle affectée à la commune et au CCAS.

Cette convention fait l'objet d'une adoption en Commission Permanente.

La convention est signée par les trois parties : la Commune, le CCAS et le Département.

Elle fixe le montant de l'enveloppe répartie entre les deux entités, sur les deux volets investissements et fonctionnement (accessibles aux deux parties), dans le cadre du dispositif PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION.

L'enveloppe affectée à la commune pour la période 2021-2024, est de :

- **4 504 080 € pour les opérations d'investissement « Socle commun »**
- **990 000 € pour les actions de fonctionnement sur le « volet social »**
- **1 275 000 € pour les opérations d'investissement « Projet structurant »**

2. Modalités de financement, de versement et justificatifs

Pour chaque opération ou action, une avance de 30% du montant total de l'opération et/ou de l'action allouée pour la période 2021-2024 sera versée :

- Pour le volet « investissement », à transmission de l'ordre de service de démarrage de l'action / opération.

- Pour le volet « fonctionnement », à transmission d'une attestation signée, du maire et/ou du président du CCAS, au démarrage de l'action / opération.

Pour chaque opération ou action, un acompte de 40% du montant total de l'opération et/ou de l'action sera versé dès l'atteinte de 50% des dépenses hors taxe pour les volets « investissement et fonctionnement ».

Le versement de cet acompte se fera sur la base de l'état global des dépenses certifié par le Maire et le Payeur, par opération et/ou action.

Pour chaque opération ou action, le solde restant de 30%, sera versé dès l'atteinte de 100% des dépenses hors taxe pour les volets « investissement et fonctionnement. Le versement du solde se fera sur la base de l'état global des dépenses, par opération et/ou action. Ce dernier devra faire clairement apparaître, un sous total, entre les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'un versement d'avance et d'acompte et un sous total, des dépenses pour justifier le versement du solde.

Si le montant total des opérations-actions a été surestimé par la Commune-CCAS, alors le Département versera le montant de la subvention PST, calculé sur la base du taux contractualisé dans la convention (ou l'avenant qui corrige la convention), appliqué au total de l'état des dépenses réelles transmis par la Commune-CCAS au Département.

Les demandes de paiements, pour chaque opération seront transmissibles tout au long de l'exercice budgétaire, soit du 15 janvier au 15 novembre au plus tard.

Le modèle de tableau des dépenses à compléter est joint en **annexe 2**.

La fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2024 est transmise en **annexe 3**.

3. Suivi

Les justificatifs seront transmis au plus tard quatre mois après la fin de la période d'éligibilité des dépenses.

Aucune demande d'avenant ne sera analysée et traitée sur l'exercice budgétaire 2024.

En outre, un bilan global de l'utilisation de l'enveloppe sera réalisé dans les six mois suivant la fin de l'éligibilité des dépenses. En cas de trop-perçu, c'est-à-dire si les montants versés par le Département excèdent les montants justifiés par la commune et/ou le CCAS, le Département émettra un titre de recettes pour la restitution des sommes indument versées.

4. Communication

Le bénéficiaire s'engage à collaborer avec le Département pour la définition et la mise en place des actions de communication sur les aides départementales, et à fournir à ses services toutes les informations requises sur l'état d'avancement de ses opérations.

Pour les travaux, le bénéficiaire s'engage à mettre en place un panneau de chantier précisant le coût HT du projet ainsi que la participation du Département en termes de taux et de montant.

Pour les acquisitions d'équipement mobilier, le bénéficiaire s'engage, apposer le logo du Département de façon visible sur l'équipement.

Enfin, la commune et/ou le CCAS s'engage à associer l'exécutif départemental à l'inauguration de toute opération et/ou action financée par le Département et, de façon générale, à toute communication médiatique établie dans ce cadre.

En cas de non-respect, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

5. Contrôle et responsabilité

Le Département se réserve le droit de faire procéder au contrôle sur place et sur pièces de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée.

Dans le cas où ce contrôle contredirait les pièces justificatives transmises par la commune ou le CCAS, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

Les aides financières apportées par le Département à la commune ne peuvent engager, à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque pouvant survenir en cours d'exécution, la responsabilité du Département à l'égard de la commune ou d'un tiers.

6. Taux d'intervention

Pour les volets « investissements », le taux d'intervention du Département est déterminé par la commune et/ou le CCAS en fonction des financements obtenus par ailleurs, pour chaque projet, en divisant le montant sollicité pour la participation départementale par le montant total de l'opération (hors taxe).

Le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe des opérations, et à 85% pour les dépenses d'ingénierie (note : seules les dépenses d'ingénierie d'investissement sont éligibles).

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90% (ingénierie et travaux).

Pour le volet « fonctionnement », le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe (HT) des actions.

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90%.

7. Liste des dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les dépenses rattachées aux projets listés dans la convention, **réalisées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2024**.

Pour les volets « investissements », toutes les dépenses d'investissement liées aux opérations présentées sont éligibles, y compris les études. Cela concerne notamment les dépenses d'ingénierie d'investissement liées au projet.

Pour le volet « fonctionnement », toutes les dépenses de fonctionnement liées aux actions présentées sont éligibles. Néanmoins, la subvention PST 2, ne pourra servir à payer la masse salariale des personnels affectés à la gestion administrative des actions-opérations du PST 2, dans la mesure où le Département finance déjà un à deux postes de référent technique PST, dans son axe 5 « Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet ».

PARTIE 2 : LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN »

Le Département a déterminé **deux thématiques** correspondant aux priorités du Département :

THEME 1 - La transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre du Plan de Transition Ecologique et Solidaire du Département. Le PST 2 pourra donc compléter les diverses sources de financement dans le domaine.

Cette thématique doit représenter au minimum 20% de l'enveloppe « PST socle commun » allouée à la commune et au CCAS.

THEME 2 - La construction, les travaux pour les services à la population dans le champ des politiques publiques du Département, afin de favoriser la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et personnes vulnérables et les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ou toute autre action qui entre dans le champ de cette priorité.

Les projets FEADER pour lesquels les plans de financement sont déjà maquetés, et pour lesquels le Département participe en tant que contrepartie nationale, ne sont pas intégrés au présent cadre.

Conformément à la répartition des compétences définies par la loi NOTRe, le Département ne peut pas contribuer à une opération, constituant directement ou indirectement, une aide à une entreprise, à l'exception d'opérations d'investissement destinées à pallier l'absence d'initiative privée pour la présence de services marchands en milieu rural.

La **commune** souhaite engager le programme d'investissement suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2			COMMUNE		Autre financement		
		Taux	Montant € HT	Montant dédié à la Transition Ecologique	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Acquisition de 10 Voiturettes électriques pour le Parc des palmiers	332 727,60 €	80,00%	266 182,08 €	266 182,08 €	20,00%	66 545,52 €			
Acquisition de 12 véhicules électriques	493 224,40 €	80,00%	394 579,52 €	394 579,52 €	20,00%	98 644,88 €			
Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux des rues Jules Bertaut et Fidélio Robert (volet TES)	265 810,00 €	80,00%	212 648,00 €	212 648,00 €	20,00%	53 162,00 €			
Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux + réfection en enrobé sur la rue Mickael Gorbatchev (volet TES)	34 258,00 €	80,00%	27 406,40 €	27 406,40 €	20,00%	6 851,60 €			
Etudes aménagement chemin Armanette, Ignaz Pleyel, et de sécurisation du parking bus collège du 14KM	150 000,00 €	85,00%	127 500,00 €		15,00%	22 500,00 €			
Travaux de la piscine du TCMT	174 608,00 €	80,00%	139 686,40 €		20,00%	34 921,60 €			
Création d'une aire de jeux au Parc des Palmiers	1 085 652,00 €	80,00%	868 521,60 €		20,00%	217 130,40 €			
Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux des rues Jules Bertaut et Fidélio Robert	1 464 114,00 €	58,00%	849 186,12 €		42,00%	614 927,88 €			
Réfection de chaussée en enrobé sur l'avenue de l'Europe et portion de la rue de France	407 074,00 €	80,00%	325 659,20 €		20,00%	81 414,80 €			
Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux + réfection en enrobé sur la rue Mickael Gorbatchev	446 388,00 €	65,00%	290 152,20 €		35,00%	156 235,80 €			
Réalisation d'aires de jeux : Notre Dame de la Paix / Grand Tampon / Pont d'Yves	1 253 198,10 €	80,00%	1 002 558,48 €		20,00%	250 639,62 €			
TOTAL	6 107 054,10 €		4 504 080,00 €	900 816,00 €		1 602 974,10 €			

II. 2. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « PROJET STRUCTURANT »

La commune souhaite engager, dans le cadre du volet « projet structurant » le programme d'investissement suivant, relatif à la réalisation d'une étude estimée à 1.5 M€ HT pour la création d'une voie entre le 17^{ème} km depuis le chemin Henri Cabeu dans le prolongement du chemin des Caféiers, et de la route des Géranioms, jusqu'à la Route Départementale 36 au Grand Tampon, dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiche action.

Libellé de l'opération	Coût Total € HT	PST 2 PROJET STRUCTURANT		COMMUNE	
		Taux %	Montant € HT	Taux %	Montant € HT
Réalisation d'une étude pour la création d'une voie entre le 17 ^{ème} km et la RD36 au Grand Tampon.	1 500 000 €	85 %	1 275 000 €	15 %	225 000 €
TOTAL	1 500 000 €		1 275 000 €		225 000 €

PARTIE 3 : LES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT « VOLET SOCIAL »

Le Département a déterminé **cinq axes** correspondant aux priorités du Département :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables – 8 champs
2. Accompagner les enfants et les familles confrontées à des difficultés socio-éducatives - 9 champs
3. Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes porteuses de handicap - 3 champs
4. Participer à l'amélioration de l'habitat, à l'identique de ce qui a été réalisé dans le cadre du PST 1, dans la logique d'une complémentarité des autres dispositifs du Département
5. Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet

Le **CCAS** souhaite engager le programme d'actions suivantes dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Libellé de l'action	Concerne la TES (OUI/NON)	Coût Total en € HT	PST 2		CCAS	Autre financement			Financier
			Taux	Montant en € HT	Taux	Montant en € HT	Taux	Montant en € HT	
Financement permis de conduire	OUI	20 000	80%	16 000	20%	4 000			
Educateurs de rue dans 3 QPV (Chatoire, Trois Mares et Centre-Ville) et Plaine des Cafres et médiateurs sociaux aux abords de deux collèges	OUI	647 000	80%	517 600	9%	56 638	11%	72 762	Bailleurs sociaux (exonération TFPB)

Portage de repas au domicile des personnes âgées (hors APA) et des personnes handicapées	OUI	303 220	79%	239 544	8%	25 212	13%	38 464	ASP (2 PEC chauffeurs livreurs) Bénéficiaires (0,50 €/repas)
Création de Relais Solidarité dans les résidences collectives	OUI	217 070	80%	216 856	13%	35 270	7%	18 944	ASP (1 PEC animateur)
TOTAL		1 241 290		990 000		121 120		130 170	

IV. PARTIE : SYNTHÈSE CONTRACTUALISATION

PST 2	Commune	CCAS	Total
Investissement « socle commun »	4 504 080 €		4 504 080 €
Investissement « Projet structurant »	1 275 000 €		1 275 000 €
Fonctionnement « volet social »		990 000 €	990 000 €

V. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et demeurera en vigueur jusqu'à parfaite liquidation des engagements contenus aux présentes, soit au plus tard le 30 avril 2025.

VI. RESILIATION DE LA CONVENTION

Les parties peuvent mettre un terme à la présente convention, notamment en cas de non-respect des engagements prévus.

VII. TRAITEMENT DES LITIGES

Le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion est compétent en cas de litige entre les parties.

Date : le ; Lieu : à Saint-Denis

Le Président du Conseil Départemental

Le Maire du TAMPON

MELCHIOR Cyrille

THIEN AH KOON Patrice

Le Président du CCAS du TAMPON

THIEN AH KOON Patrice

INTITULE DE L'ACTION		
INV *	X	Acquisition de 10 voitures électriques pour le parc des palmiers
FONC *		

* case à cocher

CONTEXTE

Inauguré en 2010 et situé sur le secteur de Trois-Mares, le parc des Palmiers est un espace boisé de 20 hectares qui à terme comptera 40.000 palmiers de 1000 espèces différentes.

OBJECTIFS

Le parc est très prisé par les familles, pour des balades, pour les nouveaux mariés (photos de mariage), mais également dans le cadre de sortie pédagogique et/ou d'inclusions sociales avec les écoles et établissements médico-sociaux. C'est un havre de paix.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Aux vues du public qui anime ce parc, les familles, il est judicieux d'enrichir l'offre faite à la population à travers la création d'une aire de jeu pour enfants et moins jeunes.

PÉRIMÈTRE DE L'ACTION

Création d'une aire de jeu sur le site du parc, associée à une zone de fitness et de streetworkout (3 publics)

LOCALISATION

A proximité des aires de stationnements proposées par le parc et en contre bas de la voirie

PUBLIC VISÉ

Trois-Mares / Bras de Pontho

THÉMATIQUE

Tous les publics

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'esprit des jeux proposés sera en adéquation avec le thème du parc

PILOTE ET PARTENAIRES

Intégration de la zone jeux dans l'espace du parc, mise en œuvre des périmètres dédiés à chaque tranche d'âge, sécurisation des accès. Passation des commandes au travers de marchés existant à bon de commandes.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DE MISE DE EN ŒUVRE

Partenaires : Manaha, LMConcept, BetCR, Soltech, Trafic, Catena

PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Direction architecture, urbanisme et superstructure de la Commune

Début des travaux de terrassement mars 2023

Préparation des fonds de forme juin 2023

Pose des sols drainant août 2023

Pose des sols drainants septembre 2023

Pose des sols récréatifs septembre 2023

Le coût HT de cette action est estimé à 1 085 652,00 € Part

communale : 217 130,40 € HT

Part Département : 868 521,60 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Réunions hebdomadaires entre les partenaires et le responsable du service Aires de Jeux (maîtrise d'œuvre interne)

OBSERVATIONS

Tableau de bord mis à jour au fil de l'opération.

FICHE PROJET PST2 2021-2023 : COMMUNE DU TAMPON

INTITULE DE L'ACTION	Acquisition de véhicules à batterie électrique de type G4 GOUPIL à bennes basculantes
INV *	
FONC *	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La Commune TAMPON entretien de nombreux parc et jardins d'une surface entre 1 ha à 20 ha. L'utilisation de véhicules électriques est nécessaire pour l'entretien des Parcs et jardins. Afin la municipalité souhaite faire l'acquisition de véhicules à bennes de type GOUPUL G4 afin de faciliter l'entretien par l'utilisation de véhicules adaptés aux allées des parcs et jardins.
--------------------------	--

OBJECTIFS	L'offre d'équipement est d'éviter les nuisances sonores et diminuer l'empreinte écologique. Il s'agit de répondre aux l'accès des allées étroites des parcs et jardins, et d'optimiser l'entretien avec l'acquisition de plateau à benne basculant de faible largeur et d'une capacité de 1 tonne de charge utile.
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Cette opération consiste l'acquisition de 10 véhicules à batterie électriques de type GOUPIL G4 pour un meilleur contexte environnemental.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<ul style="list-style-type: none"> 3 véhicules Parc des palmiers 2- 1 véhicule Belvédère de Bois court 3- 3 véhicules Parc du Volcan 4- 2 véhicules Parcours de Santé La Pointe 5- 1 véhicule Parc Jean de Cambiaire
---	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	La fourniture et livraison par le partenaire UGAP (fabriquant société GOUPIL G4 usine de BOURRAN)
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	UGAP/ usine de BOURRAN
------------------------------	------------------------

<p>CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>Devis consultation UGAP Janvier 2023 Bon de commande Février 2023 Fabrication Usine de BOURRAN 6 mois Transport livraison atelier prévu septembre 2023</p>
<p>PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)</p>	<p>382 727,60 HT euros 5630,70 HT euros transport complémentaires Déduction Bonus écologique grenelle de l'environnement 50 000 HT euros Soit un coût total de 493 224,40 €HT PST 80% 394 579,52 € HT Financement Commune 20% 98 644,88 € HT</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Tableau de suivi d'exécution de la direction des finances Livraison des 10 véhicules immatriculation / assurance Mise en route par société DMP Attribution des véhicules aux différents chauffeur des véhicules</p>
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>Diminuer les nuisances sonores et meilleure empreinte écologique Utilisation de véhicules propres Participe aux actions de grenelle de l'environnement</p>
<p>OBSERVATIONS</p>	

INTITULE DE L'ACTION		Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux des rues Jules Bertaud et Fidélio Robert
	INV *	
FNOC *		

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Améliorer la sécurité des cheminement piétons et favoriser le report modal vers les modes actifs
--------------------------	--

OBJECTIFS	Moderniser la rue Jules Bertaud et Fidelio Robert et sécuriser le cheminement piéton. Assurer la bonne gestion des eaux pluviales pour prendre en compte le changement climatique et garantir ainsi la résilience du réseau routier.
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Réaménagement des rues Jules Bertaud et Fidelio Robert avec la création ou élargissement de trottoirs, le renforcement de réseaux d'assainissement des eaux pluviales, ainsi que la mise en place de réseaux d'éclairage public.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Lieu : secteur Bras Creux – XIIè KM au Tampon sur lesrues Jules Bertaud et Fidelio Robert Public visé : tout public Thématique : modernisation de voirie et sécurisation du cheminement piétons
---	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Marché de travaux avec suivi de travaux par une maîtrise d'œuvre et coordination par un CSPS.
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Commune du Tampon + Département
------------------------------	---------------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Études : septembre 2022 à décembre 2023
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Coût H.T des travaux : 1 729 924,00 € Montant PST du HT = 1 061 834, 12 € Financement Commune = 668 089, 88 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur qualitatif : 1. Notification du marché de travaux Indicateur quantitatif : 2. Linéaire de trottoirs réalisés (quantité de m3 réceptionné) 3. Factures des travaux
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Ce projet offre des alternatives à la voiture individuelle en proposant un aménagement de cheminements piétons pour favoriser le report modal vers les modes actifs. Le projet favorisera la résilience du réseau routier face aux changements climatiques. L'éclairage public existant sera modifié pour réduire l'emprunte carbone et proposer une température de lumière abaissant l'impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, il intègrera de la télégestion qui pourra programmer les extinctions pour les périodes sensibles d'envol des pétrels.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		
INV *	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux d'aménagement des trottoirs et réseaux + réfection en enrobé sur la rue Mickael Gorbatchev
FONC *	<input type="checkbox"/>	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Améliorer la sécurité des cheminement piétons et favoriser le report modal vers les modes actifs
--------------------------	--

OBJECTIFS	Moderniser la rue Mickael Gorbatchev et sécuriser le cheminement piéton. Assurer la bonne gestion des eaux pluviales pour prendre en compte le changement climatique et garantir ainsi la résilience du réseau routier. Moderniser l'éclairage public pour réduire l'emprunte carbone et améliorer l'impact sur la biodiversité locale.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Réaménager la rue Mickael Gorbatchev avec la création ou élargissement de trottoirs, le renforcement de réseaux d'assainissement des eaux pluviales, ainsi que la mise en place de réseaux d'éclairage public. Réfection de la voirie en enrobé. Création d'espace vert pour limiter les ilots de chaleur.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Lieu : secteur centre-ville au Tampon sur la rue Mickael Gorbatchev Public visé : tout public Thématique : modernisation de voirie et sécurisation du cheminement piétons
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Marché de travaux
--	-------------------

PILOTE ET PARTENAIRES	Commune du Tampon + Département
------------------------------	---------------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Études : septembre 2022 à décembre 2023
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Coût H.T des travaux : 480 646,00 € Montant PST = 317 558, 60 € Financement Commune = 163 087, 40 € HT
--	--

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur qualitatif : 1. Notification du marché de travaux Indicateur quantitatif : 2. Linéaire de trottoirs réalisés (quantité de m3 réceptionné) 3. Factures des travaux
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Ce projet offre des alternatives à la voiture individuelle en proposant un aménagement de cheminements piétons pour favoriser le report modal vers les modes actifs. Le projet favorisera la résilience du réseau routier face aux changements climatiques. L'éclairage public existant sera modifié pour réduire l'emprunte carbone et proposer une température de lumière abaissant l'impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, il intègrera de la télégestion qui pourra programmer les extinctions pour les périodes sensibles d'envol des pétrels.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		
INV *	<input checked="" type="checkbox"/>	Études aménagement chemin Armanette, Ignaz Pleyel, et de sécurisation du parking bus collège du 14KM
FONC *	<input type="checkbox"/>	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Améliorer la sécurité des cheminement piétons aux abords du collège du XIVème km, des équipements sportifs et du lycée Bois Joly Potiers ; Assurer la résilience du réseaux routier faces aux aléas climatique au droit de la ravine des Cabris.
--------------------------	--

OBJECTIFS	Sécuriser le cheminement piéton aux abords du collège du 14e km. Sécuriser la traversé du radier entre le collège du 14è km et le lycée Bois Joli Potier. Améliorer de la desserte bus et sécuriser le cheminement piéton sur le parking bus.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Études pour le réaménagement du chemin Armanette, du parking bus du collège du 14ème km et la réalisation d'un ouvrage d'art afin de sécuriser le franchissement du radier sur la rue Ignaz Pleyel.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Lieu : secteur XIVème au Tampon sur le chemin Armanette et la rue Ignaz Pleyel Public visé : tout public Thématique : modernisation de voirie et sécurisation du cheminement piétons aux abords d'établissements scolaires
---	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Missions de maîtrise d'œuvre allant des études préliminaires au dossier de consultation des entreprises et missions complémentaires (Etudes topographique, géotechnique, hydraulique, réglementaires.)
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Commune du Tampon + Département
------------------------------	---------------------------------

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Études : Juillet 2021 à décembre 2023
---	---------------------------------------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Coût H.T des études : 320 000 ,00 € Montant PST 85 % du HT = 272 000, 00 € Financement Commune = 48 000, 00 € HT
--	--

<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)</p>	<p>Indicateur qualitatif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Livrable des études hydrauliques, géotechniques, des phase EP, AVP, PRO... 2. Notification du marché de maîtrise d'œuvre <p>Indicateur quantitatif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Factures correspondantes aux validations des différentes phases d'études (Études préliminaires, AVP, Projet...)
<p>TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)</p>	<p>Ce projet offre des alternatives à la voiture individuelle :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aménagement des cheminements piétons pour favoriser le report modal vers les modes actifs. 2. Améliorer la desserte en bus pour favoriser le recours au transport en commun. <p>Le projet favorisera l'utilisation de matériaux recyclables. Le projet favorisera la résilience du réseau routier face aux changements climatiques. L'éclairage public existant sera modifié pour réduire l'emprunte carbone et proposer une température de lumière abaissant l'impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, il intégrera de la télégestion qui pourra programmer les extinctions pour les périodes sensibles d'envol des pétrels.</p>
<p>OBSERVATIONS</p>	

Intitulé de l'action :
Travaux piscines TCMT,

La piscine du TCMT est ancienne et elle n'est plus conforme aux normes en vigueur.

INV : CONTEXTE

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Travaux de réhabilitation et de modernisation des systèmes de filtrations et de traitement d'eau, réfection de réseaux hydrauliques partiels.
PÉRIMÈTRE DE L'ACTION	Local technique de la piscine du TCMT
LOCALISATION	Terrain Fleury
PUBLIC VISÉ	L'ensemble des administrés du Tampon, les écoles, les associations et clubs sportifs
THÉMATIQUE	La réhabilitation sera complétée par des systèmes de gestion à distance (super vision).
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE (étapes, actions ponctuelles, mis en place de guichet unique)	Début des travaux , avril 2023, fin des travaux novembre 2023, en site occupé, intégrant la fermeture des bassins pour maintenance annuelle (juillet / août)
PILOTE ET PARTENAIRES	Pilote : Direction architecture, urbanisme et superstructure de la Commune Partenaire : Société de Service (SDS)
CALENDRIER DÉTAILLÉ DE MISE DE EN ŒUVRE	Avancement en fonction des obligations de continuité de services et des approvisionnements équipements
PLAN DE FINANCEMENT	Le coût HT de cette action est estimé à 174 608,00 € Part Départementale : 139 686,40 € Part Communale : 34 921,60 € H.T
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Réunion hebdomadaire entre le partenaire et le responsable de l'opération (maîtrise d'œuvre interne) Tableau de bord mis à jour au fil de l'opération, via les situations d'avancement
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION	X	Réfection de chaussée en enrobé sur l'avenue de l'Europe et portion de la rue de France
INV *		
FONC *		
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX	Améliorer la sécurité des cheminement piétons et permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, favoriser le report modal vers les modes actifs	
OBJECTIFS	Moderniser l'avenue de l'Europe et une portion de la rue de France en sécuriser le cheminement piéton et permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Réaménager l'avenue de l'Europe et une portion de la rue de France avec la reprise des trottoirs pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et réfection de la voirie en enrobé.	
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Lieu : secteur La Chatoire au Tampon sur l'avenue de l'Europe et une portion de la rue de France Public visé : tout public Thématique : modernisation de voirie et mise en conformité du l'accessibilité des personnes à mobilité réduites	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Marché de travaux	
PILOTE ET PARTENAIRES	Commune du Tampon + Département	
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Études : septembre 2022 à décembre 2023	

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Coût H.T des travaux : 407 074,00 € Montant PST HT = 325 659, 20 € Financement Commune = 81 414, 80 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur qualitatif : 1. Notification du marché de travaux Indicateur quantitatif : 2. Nombre de franchissement adapté aux personnes à mobilités réduites réalisés 3. Facture des travaux
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Ce projet permet de favoriser le report modal vers les modes actifs en facilitant notamment l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
OBSERVATIONS	

CONTEXTE Les hauts de la commune du Tampon sont des lieux prisés par les familles réunionnaises, les week-end et durant les congés scolaires.

OBJECTIFS	Rééquilibrage de l'offre sur le territoire du TAMPON en matière d'aires de jeux.
DESRIPTIF DE L'ACTION	Création de 3 Aires de Jeux dans des zones dépourvues d'équipements ludiques de proximité
PÉRIMÈTRE DE L'ACTION	Les espaces dédiés se situent à côté des écoles des hauts.
LOCALISATION	Grand Tampon – Notre Dame de la Paix – Pont d'Yves
PUBLIC VISÉ	Tous les publics
THÉMATIQUE	Chaque aire de jeux abordera une thématique particulière : <ul style="list-style-type: none"> - Notre Dame de la Paix : la forêt - Grand Tampon : l'ananas - Pont d'Yves : pas de thème particulier
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE (étapes, actions ponctuelles, mis en place de guichet unique)	Intégration des zones de jeux dans les espaces disponibles à proximité des écoles, sécurisation des utilisateurs. Passation des commandes au travers de marchés existant à bon de commandes.
PILOTE ET PARTENAIRES	Partenaires : Manaha, LMConcept, BetCR, Soltech, Trafic, Catena, SBTPC, SBTPL Pilote : Direction architecture, urbanisme et superstructure de la Commune
CALENDRIER DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE	Début des travaux janvier 2023 (ADJ de Pont d'Yves) puis suivi aire de jeux par aire de jeux
PLAN DE FINANCEMENT	Le coût HT de cette action est estimée à 1 253 198,10 € Part Département : 1 002 558,48 € Part Communale : 250 639,62 €
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Réunions hebdomadaires entre les partenaires et le responsable du service Aires de Jeux (maîtrise d'œuvre interne) Tableau de bord mis à jour au fil de l'opération.
OBSERVATIONS	

FONCTIONNEMENT : « VOLET SOCIAL »

INTITULE DE L'ACTION	PERMIS DE CONDUIRE
INV *	La mobilité est un levier essentiel pour un jeune inscrit dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. Au niveau des besoins repérés auprès des jeunes, le demande de prise en charge du permis de conduire reste prioritaire.
FONC*	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La mobilité géographique identifiée comme un frein à l'entrée en formation ou à la réalisation d'un contrat de travail proposé notamment en dehors du territoire communal. Or, les jeunes de moins de 25 ans sont pour la plupart, dépourvus de ressources, a fortiori quand leurs parents sont bénéficiaires du RSA ou faibles revenus alors qu'un permis de conduire de catégorie B coûte entre 1 500 € à près de 3 000 €, selon les aptitudes des apprenants et le nombre de leçons nécessaires de conduite avant réussite à l'examen. Elargissement du dispositif pour les permis C (Poids Lourds), permis CE (Super-Lourds), permis D (Bus), compte tenu des besoins des territoires.
--------------------------	--

OBJECTIFS	Lever les freins à la mobilité géographique des jeunes et bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion Promouvoir l'autonomie des personnes pour faciliter leur entrée dans le monde professionnel Mutualiser les co-financements selon les critères d'accès aux droits individuels, du Département de la Réunion et du CCAS notamment, voire de Pôle Emploi et du PLIE
------------------	---

DESRIPTIF DE L'ACTION	Orientation des demandeurs vers le CCAS, accompagnement par les Educateurs de rue dans la constitution de leurs dossiers de demandes d'aide, évaluation des dossiers lors des comités techniques d'aide au permis
------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION	Commune du Tampon Jeunes inscrits dans un parcours d'insertion (projet professionnel et/ou de formation) âgés de 18 à 31 ans Avoir un projet co-construit et contractualisé avec le CCAS à travers une convention d'engagement réciproque
------------------------------	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Toute demande d'aide présentée au titre d'aide facultative au permis de conduire doit faire l'objet d'une demande formalisée auprès du CCAS de la Commune du Tampon. Cette demande sera étudiée lors d'un comité technique d'aide au permis de conduire. Le service instructeur au CCAS de l'"aide permis de conduire" est chargé de vérifier la complétude du dossier de demande remis par le jeune. L'éducateur de rue au CCAS qui accompagne le jeune dans son projet d'insertion socio-professionnelle, est chargé dans ce cadre, du suivi mentionné à la convention d'engagement réciproque. Un comité technique se prononce sur la recevabilité de la demande. Il est chargé d'émettre un avis sur la pertinence du projet d'insertion socio-professionnelle ainsi que sur le montant sollicité de l'aide, notamment afin d'en apprécier la faisabilité.
--	--

	L'auto-école, titulaire du marché, est informée par courrier de l'aide attribuée au jeune et la notification de la décision est envoyée par courrier au bénéficiaire. Une convention d'engagement réciproque est mise en place avec le bénéficiaire.
PILOTE ET PARTENAIRES	Porteur du projet : CCAS DU TAMPON En partenariat (non exhaustif) avec le Département de la Réunion (MSRSA, GUT notamment), Commune du Tampon (Élus, Direction Cohésion Sociale notamment), Mission Locale Sud, CASUD-PLIE et Pôle Emploi, composant le Comité Technique précité (cf. modalités de mise en œuvre)
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Début PST 2 en janvier 2022 car consommation de l'enveloppe allouée fin 2020 au titre du PST 1 sur l'année 2021. Accompagnement par les Educateurs de rue et évaluation à l'occasion des comités techniques d'aide au permis de conduire
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Montant total : 20 000 € HT Département : 16 000 € CCAS : 4 000 € HT
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de bénéficiaires et profils (âge, sexe, projets professionnels par secteur d'activité) Taux de réussite aux cours de code, de conduite ainsi qu'aux présentations aux examens Bilan financier de l'action
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Communication par les auto-écoles consultées, des mesures écologiques qu'elles mettent en œuvre.

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	EDUCATEURS/TRAVAILLEURS DE RUE Accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle par la mise en place d'éducateurs/travailleurs de rue sur 4 secteurs : 3 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville-QPV (Chatoire, Centre-Ville et Trois Mares) et Plaine des Cafres ainsi que de médiateurs sociaux aux abords des 2 collèges hors QPV (collèges du 14ème et de la Plaine des Cafres)
--	--

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p>Quatrième commune de l'île en population avec 80 386 habitants, le Tampon est également l'un des territoires le plus vaste de l'île. Elle connaît une évolution démographique considérable depuis 20 ans. La densité de population de la ville est estimée à 461.3 habitants par km².</p> <p>Une population touchée par la précarité : Selon une étude du Centre national d'observation et de mesure des politiques sociales (Compas) parue en janvier 2014, le Tampon occupe la troisième place du classement des taux de pauvreté des 100 plus grandes villes françaises pour l'année 2011. Cette précarisation de la population se traduit notamment par un taux de chômage important (36.8%). En 2015, le taux de pauvreté atteint 42.3%, dont 58.9% concernent les moins de 30 ans. 25.4% sont des familles monoparentales ; 47.7% dont le revenu est constitué à +50% de prestations sociales ; 33.1% dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales.</p> <p>Une commune peu attractive en termes d'emplois : Le Tampon est une commune résidentielle ayant le plus faible taux d'activité de la microrégion Sud. 41,9 % des actifs occupés (actifs ayant un emploi) se déplacent hors de la commune pour travailler. 76% des établissements du Tampon n'ont pas de salariés et le territoire compte 96% de TPE (< 10 salariés).</p> <p>Une commune peu attractive en termes d'emplois : Le Tampon est une commune résidentielle ayant le plus faible taux d'activité de la microrégion Sud. 41,9 % des actifs occupés (actifs ayant un emploi) se déplacent hors de la commune pour travailler. 76% des établissements du Tampon n'ont pas de salariés et le territoire compte 96% de TPE (< 10 salariés).</p> <p>Une population jeune au niveau de formation faible : 44.6% de la population du Tampon est âgée de moins de 30 ans. Cette tranche de la population est composée d'autant d'hommes que de femmes. Le niveau de formation de la tranche d'âge des 15-24 ans est insuffisant, entraînant des difficultés d'intégration sur le marché du travail. Le taux de chômage est de 60% pour cette catégorie de population. La gendarmerie souligne que l'afflux de population mahoraise, très pauvre, au niveau scolaire très faible, induit de plus en plus de difficultés (délinquance, errance, problème de la maîtrise de la langue française et du créole).</p> <p>Une population jeune au niveau de formation faible : 44.6% de la population du Tampon est âgée de moins de 30 ans. Cette tranche de la population est composée d'autant d'hommes que de femmes. Le niveau de formation de la tranche d'âge des 15-24 ans est insuffisant, entraînant des difficultés d'intégration sur le marché du travail. Le taux de chômage est de 60% pour cette catégorie de population. La gendarmerie souligne que l'afflux de population mahoraise, très pauvre, au niveau scolaire très faible, induit de plus en plus de difficultés (délinquance, errance, problème de la maîtrise de la langue française et du créole).</p>
--------------------------	--

Les secteurs d'intervention envisagés sont d'une part, 3 Quartiers Prioritaires en politique de la Ville (QPV) sur 4. En effet, le 4ème QPV, les Araucarias, est couvert en éducateur de rue par une association subventionnée par la TFBP des bailleurs sociaux. D'autre part, le secteur de la Plaine des Cafres est également concerné par cette action.

Les quartiers prioritaires du Tampon : Le décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014 a classé quatre quartiers du Tampon en zone prioritaire : les Araucarias, le Centre-ville, la Chatoire et Trois-Mares. La population de ces quartiers constitue 10% de la population totale de la commune. Par définition, ces quartiers se caractérisent par une forte concentration de logements sociaux (54.2% de l'habitat social de la commune) et des populations très pauvres.

Plus de 78% des demandeurs d'emploi sont issus des Quartiers en Politique de la Ville (QPV), notamment à la Chatoire, les Araucarias et Trois Mares. Les femmes sont davantage concernées que les hommes par le chômage et sont majoritairement bénéficiaires du RSA. Plus de 78% des demandeurs d'emploi sont issus des QPV, notamment à la Chatoire, les Araucarias et Trois Mares. Les femmes sont davantage concernées que les hommes par le chômage et sont majoritairement bénéficiaires du RSA.

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi des QPV est faible (+ 78% ont un niveau égal ou inférieur au CAP-BEP), notamment dans les quartiers de la Chatoire, des Araucarias et de Trois-Mares. Les demandeurs d'emploi du quartier du centre-ville se distinguent par un niveau de qualification plus élevé (31% ont le niveau BAC ou plus). Le corps des demandeurs d'emploi est constitué majoritairement d'ouvriers qualifiés et non qualifiés (env 80%).

Parmi les quatre QPV, seul le centre-ville bénéficie d'une véritable activité économique. 10% des établissements du territoire tamponnais y sont installés. Selon les éléments fournis par la gendarmerie, on observe une augmentation des faits relatifs au trafic de stupéfiants sur le quartier des Araucarias (drogues dures) et de la Chatoire. La déscolarisation et l'errance favorisent la captation des jeunes publics. On observe des points de regroupements favorisant notamment altercations, bagarres alcoolisées ou sous effet, règlements de comptes, nuisances sonores. Selon les éléments fournis par la gendarmerie, on observe une augmentation des faits relatifs au trafic de stupéfiants sur le quartier des Araucarias (drogues dures) et de la Chatoire. La déscolarisation et l'errance favorisent la captation des jeunes publics. On observe des points de regroupements favorisant notamment altercations, bagarres alcoolisées ou sous effet, règlements de comptes, nuisances sonores. Un phénomène inquiétant est également identifié et relayé par les principaux des collèges fin 2019, concernant des jeunes majeurs ou adolescents déscolarisés, traînant en période scolaire aux abords du collège, pour tenter d'entraîner des collégiens dans des pratiques addictives, voire des trafics divers, moyennant un « argent de poche ». Sur les secteurs d'intervention envisagés pour l'action 2021/2023, les lieux de regroupements en QPV sont :

Centre-Ville : proximité du Parc Jean de Cambiaire, Mission locale sud, MJC, Médiathèque, Pharmacie centrale et collège de Terrain Fleury (excentré/périmètre Quartier Prioritaire)

Trois-Mares : commerces boissons en centre de Trois Mares, snack chez Nelly, Cité Acacias et collège du secteur.

Chatoire : commerces de boissons, médiathèque, boulodrome, salle Zac Paul Badré et collège du secteur.

La Plaine des Cafres : La population totale de la Plaine des Cafres est de 17 513 habitants (21,79% de la population du Tampon). Le quartier est vaste et se décompose en plusieurs sous-quartiers, souvent géographiquement isolés. La zone la plus peuplée est située entre le 19ème et le 23ème Km (6 775 habitants – 8,43% de la population du Tampon – plus forte concentration de logements sociaux). La faiblesse des loyers attire les populations pauvres, accroissant les difficultés sociales du quartier. La population totale des jeunes de 15 à 29 ans est de 3349 jeunes. 66% ont un niveau scolaire en dessous du baccalauréat. La faiblesse du tissu associatif appauvrit l'offre d'activités extra-scolaires sportives ou culturelles à destination des jeunes et des familles et réduit la possibilité de s'appuyer sur des acteurs sociaux autres que les établissements scolaires et les structures du Conseil Départemental. La population active correspond à 2 460 habitants. Le taux de chômage est de 42.5%, et le taux d'emploi est de 37%. Les actifs sont principalement des employés et des ouvriers. Les lieux de regroupements se situent autour de la mairie annexe, des débits de boissons (particulièrement « l'Alambic » - approvisionnement en alcool et en zamal) et du collège du 23ème, contigu à la Mairie Annexe.

Dans le cadre du PST 1, sur la durée de réalisation de cette action (mai 2019 à mars 2021), 817 personnes ont été rencontrées, ayant donné lieu à 588 accompagnements (environ 72% de taux d'adhésion) tous secteurs confondus. Ces accompagnements ont abouti à 136 sorties positives au 31/03/2021 (environ 23% en proportion des accompagnements).

Ces sorties positives sont de plusieurs types : contrats de travail (CDI, CDD, PEC, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation), mission de service civique, garantie jeune, dispositif d'accompagnement global du pôle emploi, RSMA, formations qualifiantes, école de la deuxième chance, académie des dalons, accès au logement social/Foyer Jeunes Travailleurs, accès aux droits, etc....

Au vu du bilan d'ensemble satisfaisant, l'action est proposée en reconduction au PST 2021/2023, dans la continuité du PST1, tout en se recentrant sur les quartiers plus défavorisés.

OBJECTIFS	<p>Favoriser l'accès à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes repérés</p> <p>Favoriser la cohésion sociale et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants</p> <p>Accompagner de jeunes inactifs regroupés dans l'espace public</p> <p>Accompagner les acteurs du territoire sur des projets collectifs/ habitants</p> <p>Participer à la politique de prévention de délinquance sur le territoire (CLSPD)</p> <p>Lutter contre le décrochage scolaire</p>
------------------	--

DESRIPTIF DE L'ACTION	<p>Les principes d'intervention en prévention spécialisée sont définis par l'article L.121-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Celui-ci dispose que « Dans les QPV et dans les lieux où se manifestent les risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs formes suivantes : 1°) Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale 2°) Actions dites de prévention spécialisée auprès de jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu 3°) Actions d'animation socio-éducatives 4°) Actions de prévention de la délinquance ».</p>
------------------------------	--

Par ailleurs, l'article L.221-1 du CASF prévoit que « *Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance est chargé des missions suivantes... 2°) Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment des actions de prévention spécialisée, visées au 2° de l'article L.121-2* ».

Par conséquent, la prévention spécialisée est une compétence légale du Département en tant qu'action sociale complémentaire à l'Aide Sociale et l'Enfance et à la Famille (cette dernière étant située en amont et prenant en compte les situations individuelles), de logique collective et à visée de développement social.

Les problématiques relevées dans les quartiers (fort taux de chômage des jeunes, errance, décrochage scolaire, consommation d'alcool et de stupéfiants, constitution de réseaux de trafic de drogue, montée du sentiment d'insécurité, etc) amène la collectivité à proposer le recrutement d'éducateurs de rue et de médiateurs sociaux aux abords des collèges, dont les missions s'organisent dans les champs de l'animation, de la régulation des conflits et de la sécurité et dont le mode opératoire s'organise en général sur l'espace public, en contact avec les jeunes ou adultes qui posent problème. Ce, souvent en dehors des jours et horaires de travail fixes, dans des temps atypiques (le soir, le week-end). S'agissant des médiateurs sociaux aux abords des collèges, il s'agit de dissuader les jeunes marginalisés d'entraîner d'autres jeunes dans des conduites addictives et de les mettre en lien avec l'éducateur de rue, après avoir construit avec eux une relation de confiance.

L'éducateur met en œuvre des actions à la fois, de groupe et individuelles et prend en compte la personnalité globale de chaque jeune. Sa méthodologie d'intervention consiste à :

- Repérer les groupes et les observer
- Prendre contact
- Établir la confiance en quelques semaines
- Faire émerger des demandes
- Proposer clairement l'offre d'accompagnement par l'éducateur de rue
- Élaborer un projet d'insertion professionnelle
- Lever les freins périphériques (addiction, socialisation, engagement)
- Prolonger l'action à l'ensemble des sphères relationnelles : le groupe de pairs, la famille, l'école, les organismes de formation, le monde du travail...
- Accompagner et orienter (Mettre en place des réseaux avec les partenaires : Commune, Département, CAF, Pôle Emploi, Mission Locale, CASUD-PLIE, RSMAR, Académie des Dalons, École de la 2ème chance, AD2R...) - Accompagner et orienter (Mettre en place des réseaux avec les partenaires : Commune, Département, CAF, Pôle Emploi, Mission Locale, CASUD-PLIE, RSMAR, Académie des Dalons, École de la 2ème chance, AD2R...)
- Évaluer avec la personne la démarche pour mettre en exergue les faiblesses et les atouts

Les secteurs d'intervention sont les suivants :

* Educateurs de rue : Plaine des Cafres + 3 QPV (Chatoire, Centre-Ville et Trois Mares) étant précisé que sur les Araucarias, l'éducatrice de rue de l'association ADPESR intervient avec financement bailleurs sociaux TFPB)

* En avril 2021 (mois transitoire), 6 médiateurs sociaux aux abords des collèges puis à compter de mai, resteront sur le PST2, seulement 2 médiateurs

	<p>sociaux aux abords des collèges du 14ème et de la Plaine des Cafres puisque les 4 autres collèges (Chatoire, Terrain Fleury, Trois Mares et 12ème accueillant les enfants issus des QPV), bénéficieront du statut d'adultes relais avec financement Etat/Commune.</p> <p>Moyens humains : 4 éducateurs de rue dans des profils diversifiés et complémentaires (éducateurs spécialisés et éducateur sportif) au sein d'une équipe pluridisciplinaire bénéficiant de groupe d'analyses de pratiques avec un psychologue prestataire + 2 médiateurs sociaux aux abords des collèges (hors mois transitoire). Total : 6 ETP</p> <p>Moyens matériels : Enveloppe de 2 500 € pour chaque éducateur de rue, soit 10 000 €/an en fournitures diverses et prestations externes définies selon les besoins des personnes accompagnées. Enveloppes mutualisées pour une taille optimale des ateliers.</p>
<p>PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique</p>	<p>Commune du Tampon sur 4 secteurs : Plaine des Cafres et 3 Quartiers Politique de la Ville (Chatoire, Centre-Ville, Trois Mares) puisque le 4ème QPV est couvert par un éducateur de rue en poste dans une association l'ADEPSR + hors mois transitoire, abords de 2 collèges hors QPV du 14ème et Plaine des Cafres car autres collèges en QPV couverts par des adultes relais</p> <p>Publics : Jeunes de 16 à 30 ans prioritairement</p> <p>Thématiques : insertion sociale (droits sociaux, santé, logement...) et professionnelle (formation, emploi...)</p>
<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</p>	<p>Les éducateurs de rue en poste sont de profil éducateur spécialisé ou éducateur sportif. Les médiateurs sociaux sont quant à eux, en poste depuis mars 2020 pour la plupart et titulaires du Titre Professionnel Agent de Médiation d'Informations et de Services (AMIS) ou expérimenté en médiation sociale.</p> <p>Un Comité de pilotage présidé par le Maire ou son représentant, est chargé de valider les bilans intermédiaires et final. Composé notamment des représentants du Département (dispositif PST), Délégué du Préfet, bailleurs sociaux, Pôle Emploi, Mission Locale, CASUD-PLIE.</p> <p>Un Comité Technique composé des techniciens du CCAS, Commune, Département/TAS Sud Est, bailleurs sociaux, Déléguée du Préfet et DJSCS. Ce Comité Technique est chargé de manière générale, du suivi et de l'évaluation de l'action au cours de réunions semestrielles.</p> <p>Repérage des publics / acteurs de terrain par chacun des professionnels sur leur secteur, diagnostics et propositions d'actions (ateliers d'activités, groupes de parole...) faisant appel à des prestataires externes spécialisés (théâtre...) selon besoins identifiés des publics. Budget / éducateur de rue : 2 500€/an, soit une enveloppe budgétaire annuelle de 10 000€. Activités dispensées dans des locaux communaux ou en extérieur pour les sorties.</p>
<p>PILOTE ET PARTENAIRES</p>	<p>Porteur du projet : CCAS DU TAMPON</p> <p>En partenariat (non exhaustif) avec la Commune du Tampon (Élus de secteur et Politique de la Ville notamment), Département de la Réunion, Pôle Emploi, CAF, Mission Locale Sud, CASUD (PLIE notamment), RSMAR, Académie des Dalons, École de la 2ème chance...</p>
	<p>Début au 01/04/2021 (au titre du PST2)</p>

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Bilans intermédiaires : décembre 2021 - juin 2022 - décembre 2022 - juin 2023 Bilan final : novembre 2023
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Montant total du projet : 647 000 € HT Département : 517 600 € CCAS : 56 638 € Bailleurs sociaux (exonération TFPB) : 72 762
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre de personnes rencontrées Nombre de personnes accompagnées (âge, sexe, profils, ressources, problématiques...) Type d'actions collectives Nombre et types de sorties positives Nature, modalités et qualité des partenariats Impact sur les territoires
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Interventions des éducateurs de rue et médiateurs sociaux aux abords des collèges au plus près des usagers Déplacements des professionnels exclusivement à pied sur leur secteur d'intervention, pour aller vers les publics cibles

INTITULE DE L'ACTION	PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
INV	Soutenir les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile par le portage de repas aux bénéficiaires d'Aide Ménagère à Domicile (AMD)
FONC*	
CONTEXTE / ENJEUX	<p><u>Contexte départemental</u> : A la Réunion plus de 95% de personnes âgées résident à domicile. Ce choix est soutenu par une politique active de la collectivité départementale qui doit cependant s'assurer que toutes les conditions soient réunies afin de préserver l'autonomie de la personne âgée. L'équilibre alimentaire des plus de soixante ans est déterminant pour favoriser le bien vieillir. Il contribue à faire reculer l'entrée dans la dépendance. Or, les personnes âgées à être bénéficiaires du minimum vieillesse sont en nombre plus élevé à la Réunion qu'en Métropole. Elles ne peuvent donc pas s'alimenter correctement et sont contraintes de réduire leur budget alimentaire au détriment de l'équilibre nutritionnel indispensable pour leur santé.</p> <p><u>Contexte local</u> : Au Tampon (<i>Source INSEE 2017</i>) 13 660 personnes âgées de + de 60 ans soit 17,30% de la population, étant précisé qu'à la Réunion, d'une manière générale, les seniors sont plus fortement touchés par les maladies cardio-vasculaires, souvent liées aux diabète, l'hypertension artérielle et l'obésité, sources d'incapacités et de déficiences à un âge plus précoce qu'en Métropole.</p> <p>Le territoire communal étant étendu, l'habitat diffus et l'éloignement des enfants accentuent l'isolement géographique et social des seniors.</p> <p>Au regard des résultats qualitatifs obtenus pour cette action au PST 2018/2020 et des retours des publics bénéficiaires quant à la reconduction de celle-ci, la Commune du Tampon et son CCAS expriment la volonté de réinscrire le portage de repas au PST 2021/2023.</p> <p>Nombre de repas livrés sur la période 2018/2021 (au 31/03/2021) : 16 801</p> <p>Nombre de bénéficiaires distincts : 40 dont 12 personnes âgées et 28 personnes porteuses de handicap.</p>
OBJECTIFS	<p>Proposer des repas équilibrés (entrée, plat, dessert + riz, grains, carry, rougail) conditionnés en barquettes multi-cloisonnées afin de couvrir un besoin nutritionnel de manière régulière en complémentarité, le cas échéant, des interventions de l'aide à domicile (APA-AMD).</p> <p>Maintenir un lien quotidien avec la personne âgée afin de repérer et prévenir les situations à risque et contribuer ainsi à lutter contre leur isolement social.</p>
DESRIPTIF DE L'ACTION	Proposer aux personnes âgées et/ou handicapées, et plus particulièrement celles isolées, un portage de repas journalier à leur domicile en liaison froide, à destination des personnes bénéficiaires de l'AMD, en dehors des jours d'intervention des aides à domicile (en complémentarité des aides humaines)
PERIMETRE DE L'ACTION	<p>Commune du Tampon</p> <p>Les bénéficiaires de l'Aide Ménagère à Domicile (AMD)</p> <p>Le soutien à domicile par le portage de repas à domicile</p>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un</i>)	<p>Objectif quantitatif : Prestation portage de repas à domicile (hors APA) soit 782 repas/mois pour une trentaine de bénéficiaires en simultané. Total 2021 : 6 256 repas – Total 2022 : 9 384 repas – total 2023 : 9 384 repas</p> <p>Livraison des repas tous les jours de la semaine sauf les samedis, dimanches et jours fériés, étant précisé qu'en liaison froide, le repas peut être consommé à J+3 dès lors que la barquette reste scellée et conservée au réfrigérateur. Le réchauffage s'effectue barquette scellée au micro-onde.</p>

<i>guichet unique, ...)</i>	Confection des repas par un prestataire extérieur type ESAT pour des menus spéciaux en fonction de la pathologie du bénéficiaire (hachés, hyper-protéinés, hyposodés – sans sel) Le transport et la livraison des repas sont réalisés sans rupture de la chaîne du froid dans un fourgon réfrigéré et transportés au domicile dans un sac isotherme. L'agent du CCAS effectue au domicile la livraison du repas en déposant les barquettes scellées dans le frigidaire. Au préalable, le CCAS vérifie que le bénéficiaire dispose d'un micro-onde, à défaut l'équipement devra être installé, si besoin avec l'aide du CCAS, avant la mise en place du portage de repas.
PILOTE ET PARTENAIRE	CCAS DU TAMPON – Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (Prestataire) En partenariat avec le Département de la Réunion – Services des Actions de santé et Aides Sociales aux Adultes, le CHU dans le cadre des retours d'hospitalisation et les services sociaux
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Démarrage : Mai 2021 compte tenu des crédits disponibles au PST 2018/2020 (ainsi que du Pacte de Solidarité d'Urgence Sociale/Portage de repas) consommés jusqu'à avril 2021.
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Principes de financement selon nature de la prise en charge : - Bénéficiaires APA (sur prescription au plan d'aide) : Facturation mensuelle au Département sur effectivité et au bénéficiaire (reste à charge sur décision APA). Non compris dans PST2. - Bénéficiaires AMD : État détaillé mensuel pour versement de la subvention départementale au taux de 79,2921% du coût - Nombre prévisionnel de repas sur 12 mois (bénéficiaires AMD) : 9 384 repas pour une trentaine de bénéficiaires en simultané. Montant total du projet en € HT : 303 220 Département : 239 544 € CCAS : 25 212 € Autres financements (ASP (2 PEC chauffeurs livreurs) Bénéficiaires (0,50 €/repas)) : 38 464 €
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION)	Nombre de repas livrés : normaux et régimes Nombre de bénéficiaires AMD ayant fait appel au portage de repas Fréquence hebdomadaire moyenne de livraison par bénéficiaire Dépenses et recettes réalisées Nombre de réclamations pour un suivi qualitatif des commandes et type/volume réponses apportées. Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Le prestataire externe type ESAT utilise des plateaux repas réutilisables. Les sacs et bacs isothermes utilisés par les livreurs du CCAS le sont également.
OBSERVATIONS	De janvier à Avril 2021, financement sur PST 2018/2020 +PSUS (Pacte Solidarité Urgence Sociale). Reconduction de l'action sur PST 2021/2023 à compter de mai 2021. Variable d'ajustement sur l'enveloppe globale PST, soit sur la période, un taux de participation PST de 79,2921%

INTITULE DE L'ACTION		Créer des Relais Solidarité dans les résidences collectives, ouverts sur les quartiers, pour promouvoir le lien social, favoriser l'accès aux droits et lutter contre l'isolement des personnes âgées et personnes en situation de handicap
INV *		
FONC*	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	<p><u>Contexte départemental</u> : A la Réunion plus de 95% de personnes âgées résident à domicile. Ce choix est soutenu par une politique active de la collectivité départementale qui doit cependant s'assurer que toutes les conditions soient réunies afin de préserver l'autonomie de la personne âgée. La crise sanitaire Covid-19 a accentué l'isolement social des personnes les plus fragiles parmi lesquelles se trouvent les personnes âgées et celles en situation de handicap. Aux fragilités physiques, sont venues s'ajouter des fragilités psychologiques qui impactent la santé mentale, la confiance en soi et l'image de soi. Les politiques publiques au plan national et départemental prônent l'inclusion éducative et sociale des personnes en situation de handicap. Faute de places en institution spécialisée, les personnes en situation de handicap les plus chanceuses sont maintenues en IMPRO jusqu'à leurs 21 ans. Pour les autres, bien plus nombreuses, elles sont scolarisées en milieu ordinaire, quelque fois en sections spécialisées, tout en étant accompagnées par leurs aidants familiaux, leurs parents âgés le plus souvent, qui elles-mêmes s'essoufflent avec le temps et l'avancée en âge.</p> <p><u>Contexte local</u> : Au Tampon (<i>Source INSEE 2017</i>) 13 660 personnes âgées de + de 60 ans soit 17,30% de la population, étant précisé qu'à la Réunion, d'une manière générale, la part des personnes vivant seules progresse tendanciellement avec l'avancée en âge. En effet, 23% des personnes entre 60 et 64 ans vivent seules contre 33% pour celles de 80 ans et plus. Ce constat s'explique encore aujourd'hui principalement pour les plus âgés par une différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes (à l'avantage de ces dernières). Mais les évolutions sociologiques que connaissent les sexagénaires (divorces, séparations, recompositions familiales...) font que ces générations sont plus souvent composées d'adultes vivant seuls, que celles qui les ont précédées. Le territoire communal étant étendu, l'habitat existant diffus et l'habitat collectif en développement constant, ainsi que l'éloignement des enfants accentuent l'isolement géographique et social des seniors.</p> <p>Sur le territoire communal, l'ADAPEI gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux y est implantée depuis une cinquantaine d'années. Leurs travailleurs handicapés sont maintenant pour certains, retraités et logés en milieu ordinaire ; des adultes en situation de handicap, accompagnés par leurs parents âgés, nécessitant le maintien d'une vie sociale encore plus quand leur hébergement/accompagnement par un établissement spécialisé prend fin. Les mêmes besoins d'activités en ateliers sont exprimés par les personnes en situation de handicap, autonomes dans leur logement.</p>
--------------------------	---

	<p>Compte tenu de la rareté du foncier, l'habitat collectif est en progression sur la Commune. Des Locaux Communs Résidentiels (LCR) sont prévus dans ces ensembles immobiliers par les bailleurs sociaux qui en confient la gestion à la Commune. Afin d'animer ces espaces et que les occupants de ces immeubles ainsi que les habitants du quartier se les approprient, il est envisagé de créer dans ces LCR, des « Relais Solidarité » où les habitants puissent se rencontrer, partagent des activités selon leurs envies/centres d'intérêt/capacités, exprimer en proximité, leurs difficultés du quotidien (rupture de droits, démarches en ligne, besoins divers...) à une équipe dédiée.</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Proposer de ateliers collectifs d'activités (arts créatifs, activités physiques adaptées, activités artistiques et culturelles...) ainsi qu'un accompagnement individualisé selon les besoins de chacun.</p> <p>Préserver voire stimuler les capacités cognitives. Redonner confiance en soi. Travailler l'image de soi. Valoriser les savoirs et savoir-faire. Contribuer à la transmission de ces savoirs.</p> <p>Soutenir/accompagner les aidants familiaux. Les inscrire dans un réseau d'aide.</p> <p>Maintenir un lien quotidien avec les personnes vivant dans des immeubles collectifs afin de repérer et prévenir les situations à risque et contribuer ainsi à lutter contre leur isolement social.</p>
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Proposer dans les LCR suivants, aux personnes âgées et en situation de handicap habitant ces immeubles collectifs d'habitation, ainsi qu'à celles du quartier d'implantation, et plus particulièrement celles isolées, un relais solidarité où elles pourraient trouver écoute, soutien et accompagnement adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LCR Christian Boyer/SEMAC - Rue Paul Hermann – Araucarias - LCR Molière/SODEGIS - Rue Général Ailleret – Chatoire - LCR Benoîte Boulard/SODEGIS – RN3 – Centre-Ville - LCR Joseph Vienne/SIDR – Rue Bertaut – Centre-Ville - Espace couvert et ouvert Résidence Jules Arlanda/SODEGIS – Rue Jean Couturier – Centre-Ville - Espace ouvert dans jardin Résidence Pétunias/SODEGIS – Rue Roussel – Centre-Ville - Espace multi-services des Araucarias/SIDR <p><u>3 sites supplémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - LCR Orion/SIDR – Rue Roland Garros - LCR Araucarias/SIDR – Rue Frédéric Badré - LCR Tampon 400/SIDR – 10 rue Pedro de Mascareignas
<p>PERIMETRE DE L'ACTION</p> <p>Localisation</p> <p>Public visé</p> <p>Thématique</p>	<p>Commune du Tampon</p> <p>Les personnes âgées et personnes adultes en situation de handicap</p> <p>Le soutien à domicile</p>

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...) 	<p>Recrutement d'une équipe dédiée à l'action, composée de trois travailleurs sociaux (profil Technicien en Intervention Sociale Familiale/TISF), un agent social polyvalent, un Enseignant Activités Physiques Adaptées/EAPA), cinq animatrices ainsi qu'un assistant administratif. A temps pleins.</p> <p>Communication sur l'action à destination des habitants par tout moyen adapté : signalétiques, de manière verbale lors des passages d'habitants aux LCR tous situés sur les lieux de passage en RDC, affichage des activités potentielles et des plannings, bouche à oreille...</p> <p>Planning d'intervention sur les 10 sites afin de mettre en œuvre les ateliers d'activités et l'accompagnement individualisé, selon les besoins/attentes des publics.</p> <p>Accompagnement individualisé selon situations individuelles en articulation/coordination avec les services du CCAS et les partenaires concernés.</p>
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	<p>PILOTE : CCAS DU TAMPON</p> <p>En partenariat avec les services sociaux (Département, CCAS, Hôpital, ADAPEI...), les bailleurs sociaux, les services communaux (bureau des Seniors, Sports, Cohésion Sociale, Médiathèque notamment), les élus de secteur...</p>
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	<p>Démarrage : septembre 2022 compte tenu des crédits disponibles au PST 2021/2023 proposés en redéploiement sur cette action et du recrutement de l'équipe dédiée</p>
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, État, Région, Europe, autres...)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats	10 000 €	Subvention Département (80% PST 2)	216 856 €
Charges de personnel	261 070 €	Commune/CCAS	35 270 €	
	TOTAL DEPENSES...	Autres produits (*)	18 944 €	
	271 070 €	TOTAL RECETTES...	271 070 €	

(*) Autres produits : Remboursements ASP

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<p>Nombre de participants aux ateliers par type d'activité</p> <p>Nombre total des ateliers par type d'activité</p> <p>Fréquence des ateliers par site</p> <p>Nombre de bénéficiaires de l'accompagnement individualisé</p> <p>Nature des problématiques traitées et traitements apportés par thématique</p> <p>Niveau de satisfaction des participants et bénéficiaires des accompagnements</p> <p>Dépenses et recettes réalisées</p>
--	--

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Recyclage de matériaux priorisé dans les ateliers d'activités notamment d'arts créatifs et d'activités artistiques et culturelles.
OBSERVATIONS	

Annexe 2

Modèle de tableau des dépenses pour l'investissement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS						
NOM DE L'OPERATION						
Nature de la dépense	Désignation /Libellé	Date	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € HT
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'opération						
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'opération						
TOTAL des dépenses € HT de l'opération						

Modèle de tableau des dépenses pour le fonctionnement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS						
NOM DE L'ACTION						
Nature de la dépense	Désignation /Libellé	Date	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € HT
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'action						
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'action						
TOTAL des dépenses € HT de l'opération						

Annexe 3

Fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2024

Conformément au cadre du PST 2^{ème} génération et aux conventions de PST 2^{ème} génération, signées entre les communes, les CCAS et le Département, le versement du solde de 30% est conditionné à la présentation d'un bilan technique et financier pour chaque projet.

Le bilan technique et financier consiste en la présentation d'un certain nombre de pièces justificatives attestant la réalisation effective des projets financés par la collectivité départementale.

En investissement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Un bref descriptif des objectifs à atteindre et de l'action menée,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses visées du Maire et du Payeur), précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- L'attestation de « service fait » ou le cas échéant le procès-verbal de réception des travaux,
- En cas de travaux, une photo du **panneau de chantier** où la participation du Département doit apparaître en termes de logo, de taux de financement et du montant de la subvention,
- Des photos de la réalisation finale où le logo du Département doit apparaître de façon visible et permanente,
- Pour les acquisitions d'équipement mobilier, des photos où le logo du Département doit apparaître de façon visible sur l'équipement.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une opération, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'opération, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2024.

En fonctionnement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Le décompte général et définitif des dépenses, précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses), précisant le coût total hors taxe de l'action,
- L'attestation de « service fait »,
- Le descriptif de l'action menée reprenant les éléments d'organisation, de mise en œuvre et le nombre de bénéficiaires (ainsi qu'éventuellement les autres indicateurs définis dans la fiche action),
- Un exemple de courrier type de notification de l'aide, précisant l'aide du Département.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une action, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'action, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2024.